

COMMUNE DE WATTEN
ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/196

BROCANTE DU DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025
INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
 Considérant que l'Association Watt'en fête organise le DIMANCHE 7 SEPTEMBRE prochain une braderie brocante, et qu'il convient donc de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de cette manifestation et éviter les accidents,

ARRETE

Art 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit : du DIMANCHE 07/09/2025 à 06h00 au LUNDI 08/09/2025 à 09h00 rue du Général de Gaulle ; le DIMANCHE 07/09/2025 de 06h00 à 20h00 Grand Place, rue de Dunkerque, place du monument aux Morts, et de 10h00 à 17h00 rue de Dunkerque (départ/arrivée du petit train touristique).

Art 2 : La circulation de tous véhicules sera interdite le DIMANCHE 07/09/2025 de 06h00 à 20h00 : rue du Général de Gaulle (au niveau du n°22 jusqu'à la place), Grand Place, rue de Dunkerque, rue St-Antoine, et place du monument aux Morts.

Art 3 : Le passage des véhicules rue de St-Omer et rue du Général de Gaulle (du n°24 au 46) se fera en circulation alternée réglée par des agents de sécurité (ou par feux tricolores).

Art 4 : La circulation des véhicules sera restreinte par demi chaussée rue du Général de Gaulle du DIMANCHE 07/09/2025 à 20h00 jusqu'au lundi 08/09/2025 à 09h00.

Art 5 : Le petit train touristique circulera de 10h00 à 17h00 au départ et arrivée de l'ancienne poste rue du Bailly, rue de Dunkerque, rue de la Colme, rue de l'Ancienne Colme (avec l'autorisation de M. le Maire de Holque) et rue de l'Aa.

Art 6 : La circulation des véhicules rue des Alliés se fera à double sens le DIMANCHE 07/09/2025 de 06h00 à 20h00.

Art 7 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire relative à ces prescriptions et aux déviations qu'elles entraînent par les services municipaux.

Art 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
 - Monsieur l'adjudant commandant la gendarmerie de Watten

Fait à WATTEN, le 11/08/2025
 Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,




Daniel DESCHODT.